

# COMMERCE



## DIRECTIVES PDNA VOLUME B



# TABLE DES MATIÈRES

■ INTRODUCTION	1
■ PROCESSUS D'ÉVALUATION	2
■ SITUATION AVANT LA CATASTROPHE	3
■ VISITES SUR LE TERRAIN POUR LA COLLECTE DE DONNÉES POST-CATASTROPHE	4
■ ESTIMATION DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE	5
■ ESTIMATION DE L'IMPACT D'UNE CATASTROPHE	8
■ PROBLÉMATIQUES ET LIENS INTERSECTORIELS	9
■ ESTIMATION DES BESOINS EN VUE DE LA REPRISE ÉCONOMIQUE ET DE LA RECONSTRUCTION POST-CATASTROPHE	9
■ ESTIMATION DES BESOINS EN VUE DU RELÈVEMENT DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN APRÈS UNE CATASTROPHE	10



## INTRODUCTION

Le secteur du commerce, conformément à la dernière version de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique du Système de comptabilité nationale (Nations Unies, *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Rév. 4*, New York, 2008, [http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesM/seriesm\\_4rev4f.pdf](http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesM/seriesm_4rev4f.pdf)), englobe le commerce de gros et de détail, la vente et l'entretien de véhicules et les services d'hôtellerie et de restauration.

Ces activités peuvent être réparties comme suit:

- Vente en gros contre rétribution
- Vente en gros d'intrants agricoles, d'animaux vivants, de produits alimentaires, de boissons et de tabac
- Vente en gros d'articles ménagers
- Vente en gros de produits intermédiaires et de déchets (y compris agricoles); vente en gros de machines, d'équipements et de matériaux
- Vente au détail générale de biens non spécialisés en magasin
- Vente au détail de produits alimentaires, boissons et tabac en magasins spécialisés
- Commerce de détail d'autres produits nouveaux en magasins non spécialisés
- Vente au détail de biens d'occasion en magasin
- Commerce de détail hors magasins
- Réparation d'articles personnels et ménagers
- Vente de véhicules automobiles
- Entretien et réparation de véhicules automobiles
- Vente de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles
- Vente, entretien et réparation de motocycles et de pièces et accessoires connexes
- Vente au détail de carburant pour véhicules automobiles
- Hôtels, campings et autres hébergements temporaires
- Restaurants, bars et cantines

La pertinence de chaque activité (et sa prise en compte dans l'évaluation) pour chaque pays doit être déterminée par l'équipe Commerce.

Dans les pays où les activités touristiques (qui englobent les hôtels, les campings et autres installations d'hébergement ainsi que les restaurants, les bars et les cantines) constituent une part importante de l'activité économique, une analyse distincte des effets et de l'impact de la catastrophe sur le secteur du tourisme peut être nécessaire (voir le chapitre sur le sujet).

Le secteur du commerce ou des échanges peut être touché par toutes sortes de catastrophes. Ses actifs physiques peuvent être détruits (dommages) et ses flux de vente soumis à des variations. Celles-ci peuvent se traduire par une diminution des ventes et par une augmentation du coût d'exploitation des établissements commerciaux.

Habituellement, les dommages occasionnés aux établissements commerciaux (y compris les locaux, le mobilier, les équipements et les stocks de marchandises) se mesurent d'abord en termes matériels avant d'être convertis en termes monétaires en utilisant le coût de reconstruction ou de remplacement des actifs détruits, en quantités et en qualité égales à ce qui existait avant la catastrophe. La possibilité de reconstruction ou de remplacement selon des normes améliorées de résistance aux catastrophes, dans le cadre d'une éventuelle stratégie « Reconstruire en mieux », sera envisagée au moment de l'estimation des besoins de relèvement et de reconstruction.

Dans le secteur du commerce ou des échanges, les variations des flux de vente désignent la baisse éventuelle des ventes de biens et services et l'augmentation des coûts d'exploitation pouvant survenir après, et consécutivement à, la catastrophe. Pendant la phase de reconstruction après la catastrophe, cependant, la demande en matériaux et équipements de construction peut augmenter et compenser, voire dépasser, la baisse des ventes due à la catastrophe. Toutefois, ces variations doivent être estimées et examinées à un stade ultérieur, et l'estimation initiale des effets de la catastrophe ne doit pas tenir compte de l'impact positif indirect de la reconstruction.

Compte tenu du nombre généralement important de commerces et de sociétés de services existants, de nature et de dimension diverses, que peuvent compter les zones sinistrées, l'évaluation des effets dans le secteur du commerce est particulièrement complexe. Par conséquent, il convient de réaliser parallèlement à l'évaluation une enquête par sondage spéciale auprès des établissements commerciaux représentatifs touchés, dont les résultats seront intégrés aux informations et données de référence existantes recueillies lors des visites de terrain par l'équipe d'évaluation, afin de couvrir l'ensemble du secteur. Dans les faits, ce type d'enquête est généralement mené conjointement dans les secteurs de l'industrie et du commerce, car la plupart des informations requises sont relativement semblables pour ces deux secteurs.

L'équipe d'évaluation devra s'adjoindre les services de spécialistes en génie civil afin de calculer la valeur des dommages, ainsi que d'économistes pour estimer les variations des flux de vente.

## PROCESSUS D'ÉVALUATION

Ce chapitre décrit la procédure permettant d'évaluer les effets d'une catastrophe sur le secteur du commerce au moyen d'une méthodologie éprouvée initialement développée par la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (*Manuel d'évaluation de l'impact social, économique et environnemental des catastrophes*, 4 volumes, Nations Unies, 2003), puis précisée par le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (GFDRR) de la Banque mondiale (*Notes d'orientation pour l'évaluation des dommages, des pertes et des besoins*, 3 volumes, Banque mondiale, Washington, D.C., 2010), et maintenant élargie et adoptée pour le PDNA. L'application de cette méthodologie permet d'évaluer l'impact économique et social des catastrophes sur le secteur du commerce, et d'estimer les besoins en matière de relèvement et de reconstruction après la catastrophe.

Une catastrophe peut entraîner la destruction des biens du secteur commercial (dommages), ce qui inclut les locaux, les équipements et les stocks de marchandises; le secteur peut également être confronté à des variations dans ses flux de production, notamment une baisse des ventes et une augmentation éventuelle des coûts commerciaux résultant de la destruction des actifs du secteur ou d'autres causes associées à la catastrophe (pénurie de marchandises, absence d'alimentation en eau et en électricité, pénurie temporaire de main-d'œuvre, fonds de roulement insuffisants, etc.).

Comme c'est le cas pour les autres secteurs, la valeur des dommages commerciaux se mesure d'abord en termes matériels avant d'être convertie en termes monétaires en utilisant le coût de reconstruction ou de remplacement des actifs détruits, en quantités et en qualité égales à ce qui existait avant la catastrophe, et au coût de remplacement unitaire qui prévalait avant la catastrophe. La possibilité de reconstruction ou de remplacement selon des normes améliorées de résistance aux catastrophes, dans le cadre d'une éventuelle stratégie « Reconstruire en mieux », sera introduite plus tard, lors de l'estimation des besoins financiers de relèvement et de reconstruction.

Dans le secteur du commerce, les variations des flux désignent la valeur de la baisse des ventes et l'augmentation éventuelle des coûts de production pouvant survenir après, et consécutivement à, la catastrophe. Pour le secteur, la hausse des coûts commerciaux se traduit en réalité par une augmentation de la consommation intermédiaire, et doit être traitée en conséquence lors de l'estimation de l'impact macro-économique de la catastrophe. Les activités de reconstruction après la catastrophe, en revanche, peuvent entraîner une augmentation de la demande et de la production de certains biens. Cet aspect est analysé à un stade ultérieur de l'évaluation, au moment de l'estimation de l'impact positif éventuel de la reconstruction.

Compte tenu du nombre généralement important d'établissements commerciaux existants, de nature et de dimension diverses, souvent largement dispersés sur le territoire national, l'évaluation des effets d'une catastrophe est particulièrement difficile dans le secteur du commerce. De plus, de nombreuses activités commerciales informelles menées par des particuliers ne sont pas enregistrées dans la comptabilité nationale. Comme indiqué plus haut, il convient de donc de réaliser, parallèlement aux visites de terrain menées par l'équipe d'évaluation, une enquête par sondage spéciale auprès des établissements commerciaux touchés, dont les résultats seront intégrés aux données de référence existantes afin de couvrir l'ensemble du secteur. En outre, pendant l'évaluation, des efforts devront être consentis afin de s'assurer la collaboration des associations professionnelles du secteur privé, qui disposent généralement d'un accès direct à l'information auprès de leurs membres particuliers et sont également intéressées par l'obtention d'une aide après la catastrophe. Par ailleurs, il convient de tirer parti de la présence de commerçants informels dans les camps d'hébergement temporaire pendant la phase d'urgence pour réaliser une enquête par sondage sur le commerce informel, qui permettra de chiffrer les dommages et les pertes du secteur informel.

L'équipe d'évaluation doit garder à l'esprit que dans certains pays, le secteur public peut être propriétaire et gestionnaire de marchés publics susceptibles d'être touchés par la catastrophe.

L'équipe d'évaluation devra s'adjoindre les services d'architectes et de spécialistes en génie civil afin de calculer la valeur des dommages, ainsi que d'économistes pour estimer les variations des flux de vente.

### 3 SITUATION AVANT LA CATASTROPHE

Les données de référence suivantes sur les caractéristiques et la capacité du secteur du commerce doivent être obtenues afin de servir de base quantitative à l'évaluation:

- Nombre et dimension des établissements commerciaux, par type de commerce, dans la zone sinistrée
- Installations matérielles caractéristiques dans chacun de ces établissements, y compris une description du mobilier standard, de l'équipement et du stockage des produits, ainsi que du matériel nécessaire à la prestation des services
- Informations sur la valeur des ventes brutes annuelles ou mensuelles pour chaque type d'établissement commercial

- Informations quantitatives sur la destination habituelle des ventes (consommation domestique et/ou exportation)

Ce type d'information se trouve habituellement dans la dernière enquête de conjoncture ou le dernier recensement conduits par le ministère du Commerce et/ou l'institut national de la statistique du pays touché. D'autres informations peuvent être obtenues à partir de la comptabilité nationale gérée par cette dernière. Ces informations pouvant être déjà obsolètes au moment de l'évaluation, des projections sur l'année en cours doivent être faites sur la base des taux de croissance récemment enregistrés dans le secteur.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues directement auprès des chambres de commerce du secteur privé, qui disposent habituellement d'informations détaillées sur les capacités et les ventes de leurs membres. Les organismes du secteur privé doivent si possible être associés à la conduite de l'évaluation, puisqu'ils sont habituellement très intéressés par la définition des besoins de relèvement et de reconstruction après la catastrophe.

D'autres données de référence quantitatives peuvent être obtenues auprès des municipalités où se situent les établissements, puisque ceux-ci déclarent habituellement leurs stocks et leurs installations aux fins de paiement de l'impôt. Des données similaires sont également disponibles auprès des compagnies d'assurance pour les établissements ayant assuré leurs ventes et/ou leurs infrastructures commerciales, malgré la faiblesse reconnue du niveau de pénétration de l'assurance dans les pays en développement.

Il convient de noter que les grands établissements commerciaux sont ceux qui enregistrent le pourcentage de ventes le plus élevé, quels que soient le pays ou la zone, ce qui devrait faciliter la planification des visites de terrain et des enquêtes. Les entreprises très petites à moyennes restent toutefois les plus nombreuses et sont celles qui produisent le plus d'emplois, c'est pourquoi leur analyse requiert une attention particulière. Ce dernier élément est particulièrement important pour ce qui concerne les commerçants informels, qui sont habituellement les plus touchés par les catastrophes et dont les ventes ne sont pas forcément enregistrées dans la comptabilité nationale. Dans ce cas, il est possible de recourir à des enquêtes par sondage spéciales, qui peuvent être réalisées dans les camps d'hébergement temporaire pendant l'évaluation.

À partir des informations précédemment énumérées, une typologie des établissements commerciaux, privés ou publics, doit être ensuite définie pour les besoins de l'évaluation.

## VISITES SUR LE TERRAIN POUR LA COLLECTE DE DONNÉES POST-CATASTROPHE

L'équipe d'évaluation doit effectuer des visites de terrain afin de déterminer les effets de la catastrophe dans les établissements touchés, en association avec des enquêtes par sondage auprès des commerçants, y compris informels.

Les rapports produits lors de la phase d'urgence, même incomplets, ainsi que les informations recueillies pendant les visites de terrain et l'enquête susmentionnées, doivent être utilisées conjointement afin d'estimer le nombre d'établissements commerciaux, pour chaque type prédéfini, susceptibles d'avoir été totalement ou partiellement détruits, et dont les ventes peuvent pâtir, directement ou indirectement, de la catastrophe.

Les informations recueillies lors des visites de terrain et de l'enquête<sup>1</sup> doivent permettre à l'équipe sectorielle de définir le type moyen et la valeur moyenne des dommages pour chaque type d'établissement commercial, la durée d'interruption

<sup>1</sup> Une copie du questionnaire élaboré pour ce type d'enquête auprès des établissements industriels et commerciaux est jointe en annexe. Il ne nécessite qu'une adaptation mineure afin de refléter les informations sur les différents types de commerce dans le pays concerné, qui peuvent être obtenues auprès du système de comptabilité nationale.



ou de baisse des ventes pour différentes raisons (destruction des locaux, des équipements et des machines; absence temporaire d'alimentation en électricité et en eau; pénurie temporaire de main-d'œuvre et de marchandises) ainsi que les besoins probables liés au relèvement et à la reconstruction. Pendant les visites, il conviendra également d'interroger les commerçants afin de pouvoir estimer les coûts unitaires de reconstruction des actifs physiques et de remplacement des équipements et des stocks de marchandises. Les difficultés ou les limites envisagées par les propriétaires des établissements (besoins financiers et de crédit, disponibilité des marchandises, disponibilité de la main-d'œuvre, etc.) devront être identifiées.

À partir des informations ainsi recueillies et des données de base existantes sur les capacités matérielles et le volume des ventes normal ou en l'absence de catastrophe, il sera possible d'anticiper le fonctionnement probable du secteur jusqu'à son relèvement complet et sa reconstruction totale. Cela nécessitera d'élaborer des calendriers distincts pour la réparation et la reconstruction des bâtiments et des autres installations, le remplacement des équipements et des marchandises et le retour progressif à des niveaux de vente normaux ou comparables à ceux d'avant la catastrophe.

## ESTIMATION DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE

### EFFETS SUR LES INFRASTRUCTURES ET LES ACTIFS PHYSIQUES

Dans le secteur du commerce ou des échanges, la valeur des biens détruits (dommages) est estimée à partir du coût de reconstruction ou de réparation des bâtiments et des autres installations connexes ayant été totalement ou partiellement détruits. S'y ajoute la valeur du remplacement du mobilier, de l'équipement et des stocks de marchandises détruits, en supposant qu'ils seront remplacés ou reconstruits au même niveau de qualité et dans les mêmes quantités qu'avant la catastrophe. L'augmentation des coûts liée à la reconstruction selon des normes améliorées de résistance aux catastrophes ainsi qu'à la modernisation des structures existantes doit être prise en compte lors de l'estimation ultérieure des besoins dans l'évaluation. Si, pour une quelconque raison, les équipements et les machines détruits ne peuvent être remplacés que par des machines plus modernes de capacité supérieure, les coûts supplémentaires associés doivent être pris en considération lors de l'estimation des besoins.

Il est probable que la zone sinistrée compte un nombre important d'établissements commerciaux de taille et de type variés, par conséquent l'évaluation des dommages doit se baser sur les informations issues de l'enquête susmentionnée menée en parallèle, afin de chiffrer les dommages moyens pour chaque type de commerce, ainsi que sur le nombre de commerces totalement ou partiellement détruits comptabilisé pour chaque type. La valeur des dommages est ensuite extrapolée afin de couvrir l'ensemble des établissements commerciaux dans la zone ou le pays touché(e), en se basant sur la proportion supposée de magasins détruits par rapport au nombre total. Dans certains cas, faute de chiffres disponibles,

il est possible de comptabiliser les unités de logement détruites par rapport aux unités existantes pour connaître la proportion de très petits magasins et de magasins petits à moyens. La précision de cette extrapolation est évidemment d'une importance capitale, et l'équipe d'évaluation doit l'étudier et l'élaborer avec soin afin de garantir la fiabilité des résultats.

Outre l'estimation de la valeur des dommages, l'équipe d'évaluation doit également obtenir l'âge moyen des infrastructures détruites et le communiquer à l'équipe d'évaluation macro-économique. Il convient toutefois de noter que la valeur estimative des biens détruits correspond à leur coût de remplacement, et non à leur valeur amortie ou « comptable ».

En plus de ces données, et malgré la faible pénétration de l'assurance dans les pays en développement, l'équipe d'évaluation doit obtenir des informations concernant l'existence éventuelle d'une assurance sur les installations détruites et sur les ventes. L'enquête auprès des établissements commerciaux comporte donc une partie prévue à cet effet. Par ailleurs, l'équipe d'évaluation doit également se déplacer auprès des assureurs locaux afin de déterminer le niveau global de couverture du secteur, le pourcentage des biens et des ventes assurés, ainsi que le retard probable dans le versement des indemnités aux assurés. L'équipe d'évaluation doit veiller à ce que le montant des éventuelles indemnités d'assurance ne soit pas déduit de la valeur des dommages, et à ce que les assurances éventuelles soient utilisées uniquement aux fins d'estimation des besoins de relèvement et de reconstruction.

## EFFETS SUR LES VENTES DE BIENS

L'estimation des variations des flux de vente doit être réalisée sur la base de plusieurs considérations, parmi lesquelles la période de leur survenance, qui est une donnée capitale. Les variations des ventes surviennent normalement le temps de reconstruire les installations et de remplacer intégralement le mobilier et les équipements détruits, jusqu'au retour à une disponibilité et à des volumes de marchandises normaux. Par conséquent, ces variations sont susceptibles de survenir pour les raisons suivantes:

- Destruction des actifs du secteur (bâtiments, équipements, mobilier et stocks de marchandises)
- Interruption des ventes due à l'absence d'alimentation en électricité ou en eau
- Rupture temporaire de disponibilité et d'entrée des marchandises
- Indisponibilité temporaire ou pénurie provisoire de main-d'œuvre
- Indisponibilité future de marchandises pouvant résulter des pertes de production attendues dans l'agriculture, l'élevage et la pêche<sup>2</sup>
- Insuffisance ou inexistence de fonds de roulement dans l'entreprise commerciale
- Évolution possible (baisse ou augmentation) de la demande de marchandises pouvant découler respectivement de la baisse généralisée éventuelle des revenus et de la demande importante anticipée ou prévue de matériaux de reconstruction

Il est donc essentiel que l'équipe d'évaluation élabore un calendrier exhaustif explicitant quand et de quelle manière les facteurs limitants pourront être surmontés, en tenant dûment compte de la disponibilité et de la difficulté à obtenir des financements en quantité suffisante.

L'estimation des variations des flux de vente doit tenir compte à la fois de la baisse des ventes et de la hausse des coûts d'exploitation éventuelles. La valeur de la baisse éventuelle des ventes doit être estimée sur la base des délais prévus nécessaires pour revenir à des volumes de vente normaux ou comparables à ceux d'avant la catastrophe, après avoir surmonté les éventuels problèmes décrits ci-dessus. L'augmentation des coûts d'exploitation peut s'expliquer par les raisons suivantes:

<sup>2</sup> Il s'agit ici du cas des produits alimentaires provenant de l'industrie agro-alimentaire, mais cette situation concerne également d'autres entreprises agro-industrielles pouvant être confrontée à l'avenir à des pénuries de matières premières par suite de pertes dans la production de l'agriculture primaire, de l'élevage et de la pêche.

- Paiement d'heures supplémentaires au personnel pour traiter et résoudre les problèmes les plus urgents immédiatement après la catastrophe
- Location de locaux, de mobilier et d'équipements de substitution pendant la reconstruction ou la réparation des éléments détruits ou endommagés
- Achat temporaire d'électricité et d'eau auprès d'autres sources telles que la location ou l'acquisition de groupes électrogènes portables
- Achat temporaire de marchandises auprès d'autres sources plus coûteuses et/ou plus lointaines, notamment à l'étranger

Les valeurs estimatives des dommages et des variations des flux de vente doivent être ventilées selon que les établissements relèvent du secteur public ou privé. À cet égard, il convient de rappeler que les entreprises commerciales peuvent appartenir au secteur public, au secteur privé ou être mixtes.

## EFFETS SUR LA GOUVERNANCE

En fonction des caractéristiques individuelles du pays, le secteur du commerce relève généralement du secteur privé, même s'il n'est pas rare que les établissements commerciaux soient détenus et exploités par le secteur public. Une catastrophe peut avoir des conséquences négatives sur la fonction de gouvernance dans le secteur du commerce, et il convient donc d'analyser ces effets dans le cadre de l'évaluation.

### LA GOUVERNANCE PEUT ÊTRE AFFECTÉE DANS QUATRE DOMAINES:

1. Connaissances et compétences: de quelle façon et dans quelle mesure l'expertise technique et les informations institutionnelles du secteur ont-elles été touchées ?
2. Ressources: humaines, matérielles et financières, y compris la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée, de marchandises et de structures de coût et de prix
3. Systèmes, gestion de l'information, communication et intrants fondamentaux: de quelle façon et dans quelle mesure ces aspects ont-ils été affectés par la catastrophe ?
4. Autorité juridique, suivi, supervision et information: de quelle manière ces fonctions ont-elles été compromises ?

Lors de l'évaluation des effets de la catastrophe, il convient d'analyser, entre autres, dans quelle mesure la capacité du secteur public à superviser le fonctionnement du secteur a été fragilisée par la catastrophe (dommages occasionnés aux locaux du ministère du Commerce, pertes de registres, manque d'inspecteurs, etc.); en quoi celle-ci est susceptible d'avoir affecté la structure des coûts et suscité l'augmentation éventuelle du prix unitaire des marchandises; et l'impact de la catastrophe sur la solvabilité des commerçants concernant les emprunts déjà souscrits. Ces éléments concernent plus particulièrement les commerçants informels, mais ils s'appliquent également aux unités commerciales plus importantes.

## EFFETS SUR LES RISQUES ET LES VULNÉRABILITÉS

Après une catastrophe, les commerçants formels comme informels sont davantage exposés aux risques. Si le risque de catastrophe a pu être élevé avant la catastrophe, du fait de l'absence ou de l'insuffisance des plans d'implantation humaine et du zonage des terres, la survenance de la catastrophe peut accroître le niveau de risque et la vulnérabilité du secteur en raison des phénomènes suivants: instabilité des terrains pentus sur lesquels ont été construits des magasins, possibilité de répliques après un séisme, risque d'incendie accru, moindre disponibilité des marchandises après une sécheresse prolongée, etc.

Cette exacerbation des risques et des vulnérabilités doit être dûment évaluée; des dispositifs de réduction des risques doivent être identifiés et pris en compte dans les besoins en matière de relèvement et de reconstruction conforme aux normes de résistance aux catastrophes.

# ESTIMATION DE L'IMPACT D'UNE CATASTROPHE

L'équipe d'évaluation sectorielle doit procéder à d'autres estimations du secteur susceptibles d'avoir une incidence à la fois au niveau macro-économique et au niveau des ménages, et les communiquer aux équipes d'évaluation concernées chargées d'analyser l'impact de la catastrophe.

Pour les besoins de l'analyse d'impact macro-économique, l'équipe d'évaluation sectorielle doit estimer les valeurs suivantes et les communiquer à l'équipe d'évaluation de l'impact macro-économique:

- La valeur estimative et le calendrier des variations des flux de vente (y compris la baisse des niveaux de vente et la hausse éventuelle des coûts de vente<sup>3</sup>, exprimées en valeur actuelle), devant servir à l'analyse de l'impact de la catastrophe sur le produit intérieur brut et la croissance.
- La valeur estimative des marchandises qui ne pourront être exportées en raison d'un déficit de production et/ou la valeur estimative des marchandises qu'il pourrait être nécessaire d'importer en raison d'un déficit de la production nationale ou locale, afin de tenir compte de l'incidence de tels déficits sur la balance commerciale nationale et celle des paiements.
- La composante importée estimative des coûts de reconstruction du secteur du commerce (y compris les biens produits à l'étranger et importés), exprimée en pourcentage (%) des besoins de reconstruction évalués, à utiliser pour analyser l'impact sur la balance des paiements.
- La valeur estimative des recettes fiscales (taxes sur les ventes ou sur la valeur ajoutée, selon le régime d'imposition du pays) qui ne seront pas encaissées par l'État en raison de la baisse des ventes dans le secteur du commerce, à utiliser pour analyser l'impact sur le secteur fiscal.
- La valeur de la baisse des ventes et de l'augmentation des coûts de production découlant de la catastrophe dans le cas d'entreprises commerciales publiques, à utiliser pour analyser l'impact sur le secteur fiscal.

Pour analyser l'impact de la catastrophe sur le bien-être des individus et le développement humain, l'équipe d'évaluation doit estimer les valeurs suivantes et les communiquer à l'équipe chargée d'évaluer l'impact sur le développement humain:

- La valeur estimative des ventes qui ne seront pas réalisées par les entreprises commerciales après la catastrophe, qui pourraient se traduire par d'éventuelles pertes d'emplois et de revenus pour la main-d'œuvre du secteur commercial.
- La valeur estimative des ventes du secteur informel obtenue à partir de l'enquête par sondage spéciale menée auprès des commerçants informels dans les camps d'hébergement, qui pourraient révéler des pertes de moyens de subsistance et de revenus.

L'équipe d'évaluation doit veiller à ce que les pertes de revenus des particuliers ou des ménages ne soient pas ajoutées à celles des ventes commerciales, car cela entraînerait une double comptabilisation des effets. Elles seront mesurées séparément.

## PROBLÉMATIQUES ET LIENS INTERSECTORIELS

Plusieurs thèmes transversaux doivent être dûment pris en compte au cours de l'évaluation, tels que l'impact différencié de la catastrophe en fonction du sexe et l'impact éventuel sur l'environnement.

En ce qui concerne le secteur du commerce, la répartition générale de la main-d'œuvre, qu'elle soit qualifiée ou pas, fait partie des données de référence essentielles recueillies au début de l'évaluation, tout comme les données relatives aux revenus et aux salaires. Une fois que les pertes de vente dans le secteur ont été chiffrées, il convient d'estimer séparément

<sup>3</sup> Il s'agit en fait des valeurs plus élevées de la consommation intermédiaire.



le nombre de pertes d'emplois temporaires ou définitives suite à la catastrophe, pour les hommes et pour les femmes, ainsi que l'impact sur leurs revenus. Cette estimation doit être réalisée pour les secteurs formel et informel.

Les déchets produits par le secteur du commerce sont habituellement rejetés dans l'environnement. La catastrophe peut modifier les volumes et les modes d'élimination des déchets, ce qui peut causer des dommages à l'environnement naturel et/ou bâti ou réduire le nombre de services environnementaux. Ces modifications doivent être quantifiées par l'équipe d'évaluation avec l'aide d'économistes de l'environnement et exprimées en termes monétaires afin d'être intégrées dans l'évaluation.

## ESTIMATION DES BESOINS EN VUE DE LA REPRISE ÉCONOMIQUE ET DE LA RECONSTRUCTION POST-CATASTROPHE

L'estimation des besoins financiers après la catastrophe permettant d'assurer le relèvement du secteur et sa reconstruction selon des normes de résistance aux catastrophes ne doit pas être entreprise avant que l'équipe d'évaluation sectorielle ait fini d'estimer la valeur des actifs détruits (dommages) et des variations des flux de vente et les ait transmis à l'équipe chargée de l'évaluation macro-économique ou globale. L'exactitude et la cohérence de l'ensemble de l'évaluation en dépendent; cela permet également de garantir que l'estimation des besoins ne fait l'objet d'aucune influence indue.

Les besoins financiers nécessaires au **relèvement économique** du secteur du commerce ou des échanges se définissent comme les montants nécessaires pour permettre au secteur de retrouver son niveau normal de fonctionnement et de ventes. Dans la plupart des cas, ces besoins tiendront compte de la disponibilité des financements nécessaires afin d'assurer un fonds de roulement suffisant pour permettre aux entreprises touchées de reprendre leurs activités, ainsi que de la nécessité éventuelle de refinancer ou de rééchelonner les prêts improductifs contractés suite à la catastrophe. Ces financements peuvent être versés aux entrepreneurs sous différentes formes, selon leur taille et leur solvabilité: subventions en espèces pour les micro-entrepreneurs, afin de leur éviter de recourir au crédit informel auprès d'usuriers, et prêts à des conditions favorables pour les petites et moyennes entreprises (PME), par l'intermédiaire de réseaux de banques de développement ou privées, à des taux d'intérêt inférieurs à ceux généralement pratiqués, et dotés d'échéances plus longues. Les grandes entreprises, qui sont généralement au moins partiellement assurées, auront parfois besoin d'allègements fiscaux temporaires pendant la phase de relèvement. Les montants de financement nécessaires à ces fins doivent être estimés par des économistes spécialistes du commerce à partir de la valeur estimative de la baisse des ventes provoquée

par la catastrophe, pour chaque type et chaque niveau d'entreprise, en se basant sur la valeur type généralement établie par les entrepreneurs pour les marchandises stockées dans leurs locaux potentiellement détruites. L'expérience acquise en quarante ans d'évaluations des besoins post-catastrophe montre que les besoins en vue de la reprise économique oscillent généralement entre 25 et 35 % de la valeur des pertes de vente. Toutefois, les résultats détaillés de l'enquête par sondage sur le commerce fourniront des informations permettant d'affiner cette fourchette ou les besoins en fonds de roulement.

Les montants des éventuelles assurances souscrites sur le produit des ventes par certaines entreprises doivent être déduits, afin d'obtenir les montants nets des versements.

Les besoins financiers ou les besoins de reconstruction axés sur une stratégie « Reconstruire en mieux » sont estimés en ajoutant à la valeur de remplacement estimative des biens détruits un certain pourcentage dont l'importance est fonction du degré de qualité et d'amélioration technologique, ainsi que du niveau de réduction des risques définis dans le cadre de la stratégie de reconstruction. En d'autres termes, la valeur des besoins de reconstruction sera toujours plus élevée que la valeur estimative des dommages.

L'expérience acquise au cours des quarante dernières années en matière d'évaluation des catastrophes dans de nombreux pays montre que la fourchette à appliquer pour augmenter la valeur des dommages et évaluer les besoins de reconstruction selon les normes de résistance aux catastrophes varie de 10 à 25 %, en fonction du degré de résistance que présentaient les infrastructures avant la catastrophe. Le pourcentage exact doit être défini par les ingénieurs en génie civil et construction qui font partie de l'équipe d'évaluation sectorielle et possèdent une expérience pertinente dans ce domaine.

Le montant des indemnités d'assurance à percevoir sur les biens par les entreprises commerciales ayant souscrit ce type d'assurance doit être déduit de la valeur brute estimative des besoins de reconstruction.

## ESTIMATION DES BESOINS EN VUE DU RELÈVEMENT DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN APRÈS UNE CATASTROPHE

Pour analyser l'impact sur le développement humain, les valeurs estimatives des pertes de vente du secteur du commerce doivent être communiquées à l'équipe chargée d'estimer l'impact de la catastrophe sur les individus et les ménages, en vue de l'estimation ultérieure des pertes d'emplois et de revenus dans cette population. Il sera ensuite possible d'estimer les besoins de financement des programmes provisoires de travail rémunéré.

En complément des données ci-dessus, il convient également de communiquer à l'équipe d'évaluation chargée d'estimer l'impact sur le développement humain les résultats de l'enquête menée auprès des commerçants informels dans les camps d'hébergement temporaire, afin d'estimer leurs pertes de revenus consécutives à la catastrophe et de définir les besoins financiers supplémentaires (subventions en espèces ou autres aides).

